Synthèse de la participation citoyenne sur l’éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle



PARTICIPATION CITOYENNE PUBLIÉE LE 02/05/2024

Saisine liée : ÉDUQUER À LA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE

Formation de travail liée : DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ

L’éducation à la vie affective, relationnelle et Sexuelle (EVARS) vise à promouvoir des relations affectives saines, l’impératif de consentement, la reconnaissance des orientations sexuelles et des minorités de genre et la lutte contre les inégalités. Elle est en particulier un moyen de prévenir et combattre les violences et l’exploitation sexuelles des mineures et des mineurs.

La loi Aubry du 4 juillet 2001 pose un cadre : l’éducation à la sexualité en milieu scolaire est une obligation légale à raison d'au moins trois séances annuelles dans les écoles, les collèges et les lycées. Pourtant, il est constaté que cela n’est pas mis en place et ni appliqué. Les enjeux sont pourtant nombreux : lutte contre le sexisme, éducation au consentement, prévention des violences, protection des personnes vulnérables… Alors, comment permettre une bonne mise en place de l'EVARS ?

Cette question qui se pose dans le cadre scolaire ne doit pourtant pas s’y restreindre pour le CESE. En effet, l’école n’est pas le seul lieu d’accueil d’un public jeune où il apparaît comme indispensable de pouvoir dialoguer librement de ces questions.

Lors de l’évènement du CESE sur les politiques de jeunesses du 26 avril 2023, le manque d’identification par les jeunes de lieux sécurisés où elles et ils puissent partager leurs expériences en matière de sexualité, être accueillis et écoutés sans jugement et, le cas échéant, être orientés vers des structures ad hoc dans et hors du milieu scolaire, y compris en milieu d’insertion professionnelle, a été rappelé et a abouti à un souhait du CESE de faire le point et d’ouvrir plus largement des réflexions sur les questions affectives et sexuelles.

Pour traiter ce sujet, le CESE a choisi de déployer un dispositif de participation citoyenne en deux étapes :

?Un **questionnaire en ligne** et un appel ouvert à **des contributions collectives** ;
?Une **journée délibérative** centrée sur le travail réalisé par les organisations de la société civile ainsi que par des professionnels et professionnelles de l'EVARS rencontrées par la Délégation.

Je télécharge la synthèse

Une journée délibérative pour poursuivre le travail engagé en ligne

L'objectif principal de la journée délibérative était de convier un public professionnel de l'EVARS afin de nourrir la suite des travaux, et notamment le projet d'avis, en construisant et en approfondissant des pistes de préconisations pour ensuite les prolonger par des modalités concrètes.

L'intérêt est de définir les points de convergence entre différents acteurs et actrices, porteuses de différentes visions et réalités du sujet.

Le 2 avril 2024 la Délégation aux droits des femmes et à l’égalité (DDFE) du CESE a ainsi organisé une journée délibérative dédiée aux questions de l’éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, dans la continuité du recueil de la parole citoyenne qu’elle avait engagé en ligne.

Des représentants d’organisations ayant déposé une contribution sur le sujet ont ainsi été invités à participer à une journée de travail et d’échanges. Les conseillères et conseillers de la Délégation aux droits des femmes du CESE ont également contribué et participé à cette journée.

En quelques chiffres :

?? 39 contributions déposées par 72 organisations ;
? 36 participantes et participants à la journée délibérative ;
? 6 thématiques proposées par la DDFE ;
?68 pistes de solutions ont fait l'objet d'échanges au cours de cette journée, dont 19 propositions jugées « prioritaires ».

Cette journée délibérative a permis d'enrichir les premiers enseignements issus des auditions et de l'analyse des contributions en ligne pour aboutir à des propositions concrètes et priorisées. Tout cela venant nourrir les travaux, grâce à la diversité des profils et des points de vue portés.

Un reportage en immersion dans la journée de travail sur l'EVARS

Découvrez en 6 minutes le reportage qui retrace la journée délibérative sur l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

« *Pour nous, l'intérêt d'une telle journée c'est d'avoir pu réunir un nombre d'acteurs et d'actrices importants, avec chacun, chacune, une expertise particulière sur les questions d'EVARS et de pouvoir les faire dialoguer pour aboutir à des préconisations priorisées.* » explique Cécile Gondard-Lalanne, rapporteure au nom de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité.

Voir le reportage de la journée

Retour en images sur la journée délibérative :




Journée départementale
Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle


et
Merci pour votre implication !
Merci pour toutes les contributions écrites
d'organisations déposées sur le site du CESE
Merci pour votre participation aujourd'hui pour nourrir la réflexion du
CESE dont la mission est de « conseiller les pouvoirs publics » avec ses
avis.














CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL




























































CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
L'EAU NEUVE


L'EAU
NEUVE








ARIANE
LUCIE














WIF
Nom du wifi : EVARIS
Mot de passe : evaris2024






CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL


UHU
patafix

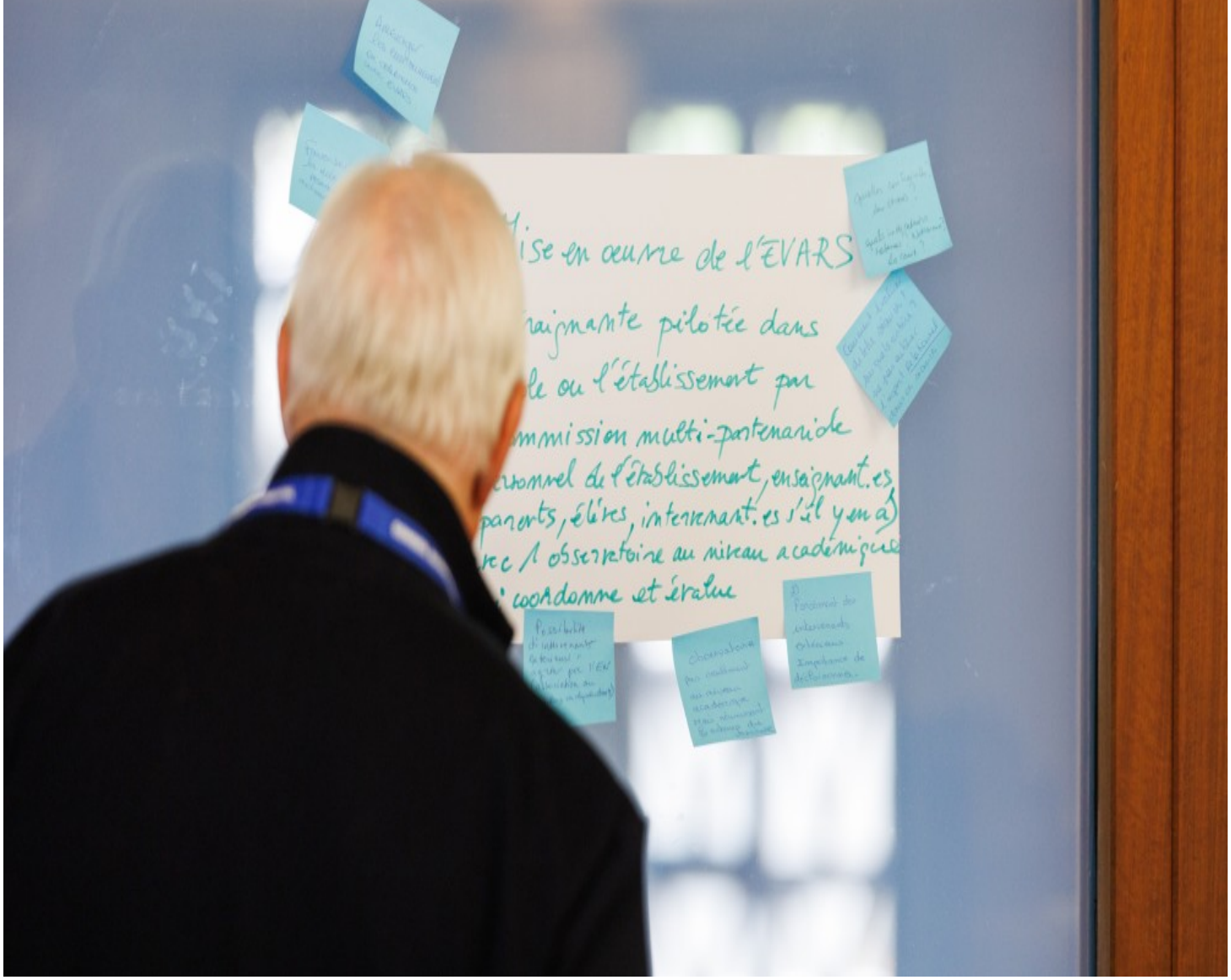

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL










ise en oeuvre de l'EVARS
aignante pilotée dans
le ou l'établissement par
mmission multi-partenariale
sonnel de l'établissement, enseignant.es,
parents, élèves, intervenant.es s'il y en a)
ec l observatoire au niveau académique
coordonne et évalue












CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL





















Présentation du rapport et de l’avis le 10 septembre 2024

Le CESE présentera son rapport sur l’éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle et son avis, en séance plénière le mardi 10 septembre 2024. Il sera présenté par la rapporteure de l’avis, Cécile Gondard-Lalanne (Groupe alternatives sociales et écologiques) et le rapporteur de l'avis Evanne Jeanne-Rose (Groupe des organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse) au nom de la Délégation aux droits des femmes et à l’égalité présidée par Agathe Hamel.

Pour en savoir plus sur les travaux de la Délégation aux droits des femmes et à l’égalité du CESE cliquez ici.

Pour toute demande d'information complémentaire, adressez vos questions à l'adresse email suivante : delegdfe@lecese.fr

© - copyright CESE - Octobre 2026